



CONSEIL GENERAL DE CROY

Extrait du procès-verbal – Séance du 23.06.2026

PREAVIS MUNICIPAL N° 1 – 2026: COMPTES COMMUNAUX 2025

Le Conseil général de Croy décide :

- Vu le Préavis municipal N° 1-2026 de l'objet précité
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Art. 1 D'adopter les comptes 2025 de la Commune de Croy présentant
un total de charges de CHF 2'170'184.57
un total de revenus de CHF 2'170'184.57
un bilan équilibré à CHF 2'925'062.55**

La Secrétaire : Géraldine Brügger

Croy, le 23 juin 2026



La Présidente : Fabienne Vautier

p.v. à n°



Préavis municipal n°1-2026

Conseil général du 23 juin 2026

Préavis municipal relatif à l'approbation par le Conseil général des comptes communaux 2025

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de vous soumettre les comptes communaux pour l'exercice 2025. Ceux-ci se clôturent à l'équilibre alors que le budget établi pour l'année en question prévoyait un excédent de charges de CHF 33'648.70.

I. Compléments aux comptes par ordre administratif :

La Municipalité souhaite apporter les précisions suivantes sur le document « Comptes par ordre administratif » :

1. Administration générale :

Compte 11.301.0 Traitement du personnel CHF 129'104.30

Ce montant correspond au traitement de l'ensemble du personnel soumis à l'AVS (secrétaire, boursière, employé communal, fontainier et concierges). Son augmentation tient essentiellement au fait que la reprise du secrétariat municipal par Anna Montefusco au 1er juillet 2025 a nécessité une période de cohabitation avec la titulaire sortante, puis, dans un second temps, des heures supplémentaires afin de bien saisir toutes les particularités de la commune et de permettre une gestion efficace des dossiers en cours.

Compte 11.311.1 Informatique CHF 14'928.25

Il s'agit principalement des coûts de maintenance de BDI Ofisa, de l'implémentation de eDemenagement, du renouvellement de l'ordinateur portable du secrétariat municipal et de la maintenance du guichet cartographique régional par le bureau DTP.

Compte 11.316.0 Location Xerox VersaLink CHF 1'586.85

Le contrat de location de l'imprimante étant arrivé à échéance, un appel d'offres a été lancé auprès de plusieurs fournisseurs. Le choix de la Municipalité s'est porté sur une nouvelle machine offrant notamment la possibilité d'impression au format A3, laquelle répond de manière plus adéquate aux besoins actuels de l'administration communale.

Compte 11.317.0 Réceptions et manifestations CHF 12'678.85

Ce compte regroupe les dépenses pour :

Réception des nouveaux habitants et citoyens – 90/95/100 ans de nos aînés - Repas des employés, des commissions et du bureau CG - Fête nationale- Collations en relation aux actions PECC - Apéritifs CG - Repas de fin d'année Muni et Bureau du CG – Réceptions des communes voisines.

2. Finances :

Comptes 21 Impôts

Les rendements totaux sont supérieurs aux prévisions. L'exercice est marqué par une augmentation notable des impôts sur le revenu et la fortune et celui des frontaliers. Globalement, ce résultat constitue un signal positif dans un contexte marqué par une hausse généralisée des taxes communales, ceci en raison de l'équilibrage obligatoire des domaines autofinancés, tels que l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets. Par ailleurs, ces éléments favorables permettent d'envisager avec davantage de sérénité l'arrêté d'imposition communal 2027-2031 qui devra être soumis au Conseil général à l'automne 2026.

Compte 21.411.0 Concessions communales

CHF 8'022.75

Il s'agit de la taxe d'usage du sol versée par la Romande Energie.

En 2025, la consommation totale pour la commune de Croy s'élève à 1'134'836 kWh (1'131'821 kWh en 2024) et tend à se stabiliser. Cette tendance est plutôt encourageante au regard de nos habitudes de consommation qui évoluent vers un usage toujours plus important de l'électricité. En effet, le nombre d'appareils électroniques à recharger/en veille augmente continuellement (smartphones, ordinateurs, objets connectés), tout comme l'utilisation d'équipements ménagers électriques. À cela s'ajoute le développement progressif de la mobilité électrique avec les voitures et vélos électriques.

Comptes 22 Finances

L'intégralité des charges courantes et investissements (achat ancien rural – ex Reymond) ont été réglés sans recours à l'emprunt. Il convient toutefois de préciser qu'un emprunt à long terme arrivé à échéance en novembre 2025 a été refinancé provisoirement au moyen d'un emprunt à court terme (durée de 3 à 6 mois). Cette solution transitoire a été retenue dans la mesure où la date d'acquisition de la seconde partie de l'ancien rural – ex Monnier – n'était pas encore déterminée et que le calendrier des travaux à venir demeurerait incertain. Pour la suite, afin de limiter les charges d'intérêts, la Municipalité a décidé de mobiliser en premier lieu les liquidités propres de la commune, afin que le montant et la structure de l'emprunt définitifs collent au plus près des besoins financiers effectivement avérés.

La dette communale a été régulièrement remboursée et s'élève à CHF 785'000.- au 31.12.2025, soit CHF 1'924.- par habitant.

Le plafond d'endettement fixé à CHF 3'700'000.- par le Conseil général est respecté, même en tenant compte des engagements hors bilan s'élevant à CHF 259'988.- pour l'ensemble des associations de communes non-autofinancées.

Péréquation financière intercommunale et factures cantonales

La nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Le décompte final est plus favorable que le prévisionnel et se présente ainsi :

Péréquation des ressources	Péréquation des besoins	Compensation des villes	Compensation transitoire	PCS	Facture policière
-503'639	-14'827	230'712	-94'500	397'239	59'150

NB : les montants en vert ont été perçus et les montants en rouge ont été versés

Total de la péréquation et factures cantonales : **CHF 74'135**

Il importe de relever que la compensation transitoire est un mécanisme financier permettant d'atténuer l'impact du nouveau système sur les communes désavantagées. Toutefois, celle-ci est temporaire et dégressive (75% dès 2027 et suppression définitive en 2030).

Cette rubrique comptabilise les revenus issus de liquidités placées en comptes d'épargne. Ceux-ci couvrent les charges d'intérêts de la dette (CHF 2'438.35 – comptes 22.321.0 et 22.322.0).

32. Forêts :

Des travaux d'abattage, façonnage, débitage et de débardage ont eu lieu à la Sapellaz et au Chaney. Ces charges sont couvertes par la vente de bois et des subsides liés à l'entretien des forêts.

351. Grande salle :

Deux stores d'ombrage ont été ajoutés sur la terrasse de la Grande salle afin d'ombrager son entier. 15 tables de cantines sont commandées chez Univers bois Sàrl à Vaulion.

353. Ancien collège :

Des travaux de rénovations du studio au 2^{ème} étage ont été nécessaires afin d'offrir un lieu sain aux locataires.

359. Ancien rural :

Quelques aménagements et travaux mineurs, principalement d'ordre électrique, ont été nécessaires afin de permettre la mise en location rapide des deux logements de la partie ex Reymond. Dans la perspective des travaux à entreprendre, des baux à durée limitée ont été conclus.

45. Gestion des déchets :

Ce compte présente un équilibre atteint après le versement de CHF 602.32 au fond de réserve. Il apparaît toutefois que cette situation laisse une marge de manœuvre limitée, soulignant ainsi l'importance d'une gestion rigoureuse des déchets. Celle-ci repose principalement sur le respect des directives en vigueur ainsi que sur un tri consciencieux effectué par les citoyens. Tout manquement entraîne rapidement des charges significatives. Il est dès lors essentiel de préserver cet équilibre afin d'éviter, à l'avenir, une augmentation importante des taxes.

46. Réseaux égouts, d'épuration :

Ce compte présente un déficit de CHF 8'295.30 et devra être équilibré dans le cadre du nouveau modèle comptable MCH2. En raison des réglementations fédérales et cantonales en matière d'épuration, toujours plus exigeantes et complexes, l'AIVN rencontre des difficultés à réduire les coûts d'exploitation du réseau intercommunal des eaux usées. Cette situation a une répercussion directe sur les taxes communales liées à l'eau, lesquelles devront être adaptées à court ou moyen terme afin de permettre l'équilibre du compte 46.

58. Temples et cultes

Extourne de la provision de la paroisse catholique d'Orbe versée en 2024 concernant des travaux de rénovation de l'église, reportés en 2027.

66. Protection civile (PCi)

Comptes 66.351.0 / 66.480.9 Participation / prélèvement service sécurité civile *CHF 113'678.00*

Le canton a récupéré le fonds communal sur la protection civile lié aux taxes de dispenses d'abris PC. Dorénavant, ce fonds cantonal sert à financer l'entretien des abris PC communaux et cantonaux et à subventionner la construction de nouveaux ouvrages en matière de protection civile.

7. Sécurité sociale :

Comptes 71.352.51 / 52 LAJE / UAPE

Les coûts liés à l'AJOVAL et à l'UAPE Vallon du Nozon sont proportionnels au nombre d'heures consommées et à la capacité financière des parents.

81. Service des eaux :

La comptabilité communale comprend des financements spéciaux dont la couverture devrait être assurée intégralement par des taxes affectées, notamment en ce qui concerne le service des eaux. Dès le 1er janvier 2026, l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable MCH2 s'accompagnera de directives sensiblement plus précises et contraignantes. Dans ce contexte, le règlement actuel devra évoluer tant sur la forme, notamment en ce qui concerne le mode de facturation, que sur le fond, en particulier au niveau de la tarification.

Compte 81.314.0 Entretien réseau et station de pompage *CHF 6'760.10*

Réservoir : Afin de répondre aux directives de l'autocontrôle du réseau d'eau potable, un curage et une désinfection du réservoir ont été effectués. Profitant de cette vidange, un système de siphon a été installé sur le tube du trop-plein sur demande de l'Office de la consommation (Voir rapport d'activité, page 5).

Compte 81.318.0 Honoraires et prestations de service *CHF 3'635.45*

Cette rubrique comprend :

Les analyses d'eau potable confiées au Laboratoire du service de l'eau de la Ville de Lausanne.

7 échantillons par an sur 2 campagnes sont analysés + les contre-analyses,

Les frais de licence annuelle pour le relevé des compteurs GWF.

Les frais liés à l'étude intercommunale sur la provenance de la source du château de Romainmôtier-Envy prévus au budget 2025 sont reportés en 2026.

Compte 81.318.0 Attribution au fond de réserve *CHF 21'897.85*

Cette attribution obligatoire a été rendue possible grâce au report des frais d'étude inscrits au compte 81.318.0.

La stratégie municipale vise les objectifs suivants :

1. Augmenter ce fonds de réserve afin d'atténuer l'impact de la hausse du prix de l'eau liée aux travaux de mise aux normes du réservoir ainsi qu'à ceux relatifs à la défense incendie, prévus à moyen terme.
2. Permettre, en cas de déséquilibre financier, un prélèvement sur ce fonds de réserve afin d'éviter des variations importantes et répétées des taxes liées à l'eau.

II. Résultat échelonné de l'exercice 2025 :

Cette forme de présentation deviendra obligatoire lors du passage définitif au modèle comptable MCH2, soit dès le 1er janvier 2026 pour la commune de Croy. La Municipalité et sa boursière ont toutefois choisi d'anticiper cette évolution, afin de permettre à chacun.e de se familiariser avec cette nouvelle lecture des comptes et de faciliter la comparaison avec les exercices futurs.

30	Charges de personnel	-222'165.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-259'836.27
33	Amortissements du patrimoine administratif	-135'186.89
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	-22'500.17
36	Charges de transfert	-1'268'533.82
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (-)		-1'908'222.15
40	Revenus fiscaux	1'026'412.53
41	Patentes et concessions	8'022.75
42	Taxes et redevances	205'791.60
43	Revenus divers	6'000.00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	113'678.00
46	Revenus de transferts	642'770.97
TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION (+)		2'002'675.85
RESULTAT D'EXPLOITATION		94'453.70
34	Charges financières (-)	-7'657.93
44	Revenus financiers (+)	101'626.52
RESULTAT FINANCIER		93'968.59
RESULTAT OPERATIONNEL		188'422.29
38	Charges extraordinaires (-)	-188'422.29
48	Revenus extraordinaires (+)	-
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		-188'422.29
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS		0.00

Les charges d'exploitation sont légèrement inférieures aux revenus, ce qui traduit une bonne maîtrise des dépenses. Le résultat d'exploitation est donc positif, alors qu'une perte de CHF 33'648.70 était anticipée. Le résultat financier, également positif, s'inscrit dans la continuité du budget.

Ainsi, le résultat opérationnel s'établit à CHF 188'422.29. Il est neutralisé par une attribution du même montant à la réserve de politique budgétaire. En conséquence, le résultat final est à l'équilibre.

Selon la Norme d'audit suisse 910 Review, la Fiduciaire In Extenso Audit Suisse SA a procédé à un examen succinct des comptes communaux de Croy comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, ainsi que diverses annexes aux comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025. Aucune remarque particulière n'a été émise.

III. Conclusion :

En 2025, le canton de Vaud a enregistré une hausse marquée des impôts conjoncturels (+136 millions CHF). Il convient de rappeler que ces recettes fiscales sont très sensibles à la situation économique et à la spéculation immobilière. Dans le cadre de la nouvelle péréquation intercommunale, le produit de ces prélèvements conjoncturels est centralisé, puis réparti entre toutes les communes en francs par habitant, afin de lisser les fortes disparités de rentrées fiscales entre les communes. La commune de Croy a largement bénéficié de ce mécanisme de solidarité auquel s'ajoute une compensation transitoire à hauteur de CHF 94'500.00. Ces deux éléments expliquent le résultat favorable de l'exercice 2025.

IV. Proposition de décision :

Le Conseil général de Croy décide :

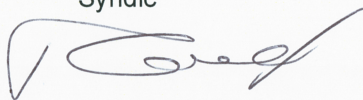
- Au vu de ce qui précède,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été régulièrement mis à l'ordre du jour,

Art.1 : D'adopter les comptes 2025 présentant un résultat équilibré.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 18 mai 2026.

Au nom de la Municipalité :

Thierry Candaux
Syndic



Anna Montefusco
Secrétaire

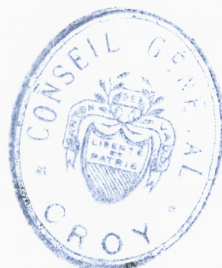


Adopté par le Conseil Général lors de sa séance du 23 juin 2026.

Au nom du Conseil général :



Fabienne Vautier
Présidente



Géraldine Brügger
Secrétaire